



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 162/2022
SÉANCE N° 10 DU 19 SEPTEMBRE 2022

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE FOUILLES ET DE POSE DE RÉSEAUX DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault, président.

Florian Bercault, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 51), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 15), Bruno Bertier (jusqu'à 19 h 43), Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 53), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet (jusqu'à 19 h 45), Patrice Morin (jusqu'à 19 h 49), Antoine Caplan (à partir de 17 h 10 et jusqu'à 19 h 45), membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Patrice Morin, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 18 h 30), Julien Brocail a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée le : 23 septembre 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE FOUILLES ET DE POSE DE RÉSEAUX DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE

Rapporteur : François Berrou

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que la réalisation de fouilles d'archéologie préventive de la place du 11 Novembre implique d'importants travaux de terrassement et de remblaiement,

Que ces travaux devront également correspondre, tant par leur emprise au sol qu'en profondeur, aux excavations nécessaires à l'aménagement projeté (tranchées de réseaux et canalisations, fosses à arbres...),

Qu'un groupement de commandes réuniraient les différents donneurs d'ordre voués à intervenir sur le périmètre de la place,

Qu'il est attendu que cette mutualisation permette, à travers le recrutement d'un prestataire unique, la réalisation d'économies ainsi qu'une optimisation de la coordination des travaux,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis favorable de la commission ressources,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est décidé d'adhérer au nouveau groupement de commandes pour la réalisation de travaux de fouilles et de pose de réseaux dans le cadre de l'aménagement de la place du 11 Novembre.

Article 2

La ville de Laval est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes. La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220919-S10-BC-162-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Mise en ligne : le 26-09-22